



Conseillers en exercice	45
Présents	35
Nombre de pouvoirs	7
Votants	42

DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2024 – 067

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Séance du 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 septembre 2024 à 18h30, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de VALLIERE, au nombre de trente-cinq sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 11 septembre 2024.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Valérie BERTIN ; Denis PRIOURET ; Claude BIALOUX ; Philippe ESTERELLAS ; Laurent LHERITIER ; Alain DETOLLE ; Didier TERNAT ; Jean-Luc LEGER ; Catherine DEBAENST ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Gisèle ANTON (suppléante de Guy BRUNET) ; Jean-Pierre LANNET ; Jacques MOUTARDE ; Nadine HAGENBACH ; Isabelle DUGAUD ; Michel GOMY ; Alexis TOURADE ; Serge DURAND ; Renée NICOUX ; Alain ROULET ; Marie-Hélène FOURNET ; Philippe LEFAURE ; Benjamin SIMONS ; Thierry LETELLIER ; Pascal MERIGOT ; Evelyne CHABANT ; Laurence CHEVREUX ; Pierrette LEGROS ; Christian ARNAUD ; Evelyne PINLON ; Jean-Louis JOSLIN ; Roger FOUGERON ; Gérard AUMENIER ; Didier MIOMANDRE ; Jacques TOURNIER

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

Nadine RAVET à Didier MIOMANDRE ; Marina BONIFAS à Valérie BERTIN ; Philippe COLLIN à Denis PRIOURET ; Monique DEPEIGE à Pierrette LEGROS ; Bernard ROUGIER à Stéphane DUCOURTIOUX ; Marie-Françoise HAYEZ à Jean-Pierre LANNET ; Thierry ROGER à Isabelle DUGAUD

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mesdames Annick BAUCULAT et Céline COLLET-DUFAYS ; Monsieur Jacques BŒUF

M. PRIOURET présente le rapport suivant.

17 titres ont été émis entre 2015 et 2023 au budget principal qui n'ont pu être recouverts en totalité : 6 ont des restes à recouvrer en deçà de 15 €, 6 concernent des ordres de reversement anciens (2018 et 2019) 7 concernent une entreprise qui n'existe plus, l'ensemble **pour un montant total de 2 122,23 €.**



4 titres ont été émis entre 2019 et 2022 au budget du SPANC qui n'ont pu être recouverts en totalité, l'ensemble **pour un montant total de 468,47 €.**

En conséquence, la Comptable publique sollicite, par courriel reçu le 28 août 2024, la Communauté de Communes en vue d'admettre en non-valeur ces reliquats sur titres de recettes devenus irrécouvrables, aucune nouvelle mesure de poursuite n'étant possible.

Les recettes irrécouvrables deviennent une charge pour la collectivité l'année de l'admission en non-valeur. En conséquence, il y a lieu de prévoir une somme de 2 122,23 € en créances admises en non-valeur au 6541 au budget principal.

Actuellement, 2 000 € ont été prévus aux comptes 6541 et 6542. Il manque donc 122,23 €.

Pour rappel, une provision pour risques et charges de dépréciation des actifs circulants (compte 6817) a été budgétée et mandatée pour un montant de 1 750,00 € en 2013. Deux reprises ont été effectuées ramenant la provision à 963,43 €

Le risque étant dorénavant avéré, il y a lieu de libérer au compte 7817 Reprise sur dépréciation des actifs circulants la somme de 122,23 € en vue de financer cette dépense au compte 6541. Il restera donc 841,20 € de provision pour risques et charges de dépréciation des actifs circulants (compte 6817).

Le budget du SPANC dispose de crédits suffisants avec 2 500 € d'inscription.

CONTRE : 0
ABSTENTION : 0
POUR : 42
Adopté à l'unanimité

Le CONSEIL de la Communauté, après avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité,

- **DONNE SON ACCORD** pour l'admission en non-valeur des titres du budget principal suivants :

-	2015	T-84	pour un montant restant de	154,56 €
-	2015	T-85	pour un montant restant de	110,10 €
-	2015	T-86	pour un montant restant de	222,90 €
-	2015	T-87	pour un montant restant de	185,20 €
-	2015	T-88	pour un montant restant de	124,60 €
-	2015	T-89	pour un montant restant de	95,30 €
-	2015	T-116	pour un montant restant de	231,88 €
-	2017	T-183 R-13 A-5	pour un montant restant de	3,40 €
-	2017	T-122 R-8 A-19	pour un montant restant de	11,00 €
-	2018	T-4112600933	pour un montant restant de	144,49 €
-	2018	T-3975800733	pour un montant restant de	80,00 €
-	2019	T-4482010133	pour un montant restant de	476,58 €
-	2019	T-4551020133	pour un montant restant de	262,06 €
-	2021	T-6303291933	pour un montant restant de	0,10 €
-	2023	T-885 R-311 A-33	pour un montant restant de	10,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E.legalite.com

99_DE-023-200044014-20240924-067-DE

- 2023 T-947 R-312 A-31 pour un montant restant de 10,00 €
- 2023 T-7113110433 pour un montant restant de 0,06 €

- **INSCRIT les fonds nécessaires à la DM 2** au compte 6541 Créances admises en non-valeur, soit 1 000 € par virement du compte 6542 et 122,23 €, après avoir procédé à une reprise de provision sur dépréciation des actifs circulants au compte 7817, en vue de financer cette dépense,

- **DONNE SON ACCORD** pour l'admission en non-valeur des titres du budget du SPANC suivants :
 - 2019 T-183 R-4 A-104 pour un montant restant de 113,47 €
 - 2020 T-183 R-1 A-51 pour un montant restant de 115,00 €
 - 2021 T-183 R-8 A-52 pour un montant restant de 110,00 €
 - 2022 T-122 R-6 A-2 pour un montant restant de 130,00 €

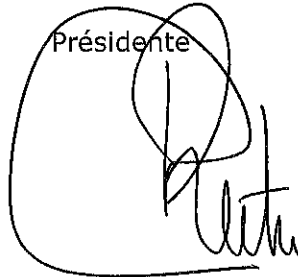
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré le 18 septembre 2024 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente



REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240924-067-DE

REÇU EN PREFECTURE

le 24/09/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-023-200044014-20240924-067-DE